

DEPARTEMENT  
Maine et Loire  
ARRONDISSEMENT  
Saumur  
COMMUNE TUFFALUN

2024-034

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE du 18/03/2024 à 20 heures**

Convocation : 12 mars 2024  
Nombre de conseillers en exercice : 23  
Nombre de conseillers présents : 20

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-huit du mois de mars à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire sous la présidence de Madame GOHLKE Nathalie, Maire.

Etaient présents : Mesdames Véronique BEAUMONT, Françoise COURTOIS, Denise DARTEIL, Sylvie DESSIBOURG, Dominique GAUTIER CALMEL, Cécile GERMAIN, Nathalie GOHLKE, Noëlle GUIBERT, Karen HUET, Mathilde TOUCHARD.

Messieurs : Christophe BODINEAU, William CHERBONNIER, François CORDIER, Jean-Paul JUSTEAU, Dominique LAMY, Michaël LOUVET, François MARTON, Marc OGEREAU, Nicolas PAILLAT, José POLART.

Absents excusés : Monsieur Fabien NEAU donne pouvoir à Madame Françoise COURTOIS, Monsieur Amin DAHHAN donne pouvoir à Monsieur Christophe BODINEAU, Madame Lucie NERBUSSON donne pouvoir à Madame Françoise COURTOIS

Monsieur François CORDIER est arrivé à 20 heures 15.

Secrétaire de séance : Monsieur José POLART.

Délibération pêche dans les plans d'eau de Tuffalun

Après discussions et réflexions, le conseil municipal décide que :

. La date d'ouverture est fixée au 1<sup>er</sup> avril et la date de fermeture le 30 novembre de chaque année pour la pêche dans les plans d'eau de Tuffalun (plan d'eau de la Dronière à Louerre et La Casse Mahoux à Ambillou-Château).

. La gestion du plan d'eau de la Dronière à Louerre sera assurée par la Société de La Roche à Louerre (tarifs, vente des cartes de pêche, jours d'ouverture, modalités de pêche),

. La gestion du plan d'eau de la Casse Mahoux à Ambillou-Château sera assurée par la Société de Chasse d'Ambillou-Château (tarifs, vente des cartes de pêche, jours d'ouverture, modalités de pêche),

. L'entretien des plans d'eau et l'alevinage seront assurés par la mairie de Tuffalun.

. Une convention sera rédigée entre les deux associations et la mairie de Tuffalun

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Pour copie conforme,  
Le Maire,  
Nathalie GOHLKE

  


Conformément à l'article L 121 du  
Code des communes, un extrait du  
Procès-verbal de la présente séance  
A été affiché au Siège Social le  
20/03/2024